autorisation parental ???

Par **tony00**, le **20/01/2009** à **18:24**

bonjour, alors mon probleme et le suivant je part a la fin du moi en bretagne en vacance pendant 15jours dans ma famille je veux que ma petite amie vienne avec moi le probleme est quelle est encore mineur et aura sa majorité le 12juillet quel papier je dois avoir pour partir avec elle sans crainte etc... sa mere et d'accord et voulait nous faire un papier avec son accord mais est ce que penalement il vaut quelque chose ??

merci de vos reponses !wink:

Par **Kem**, le **21/01/2009** à **16:40**

Avé

Il n'existe qu'un document (à ma modeste connaissance), c'est l'autorisation de sortie du territoire pour les enfants mineurs qui voyagent en Union Européenne sans leurs parents. Pour ce qui sort de l'Union, c'est le passeport qui compte.

"Intra muros" en France, en fait, tant qu'elle a ses papiers d'identité, il n'y a pas de raison de faire de telles salamalecs.

Mais rien ne vous empêche de faire un petit papier sous seing privé avec la mère disant ce type de choses :

"Je sous signée Mme X, mère et tutrice légale de Mlle Y, mineure, atteste par la présente être avertie et d'accord avec le voyage de Mlle Y en compagnie de M. Z pour la période du ../../2009 au ../../2009 à destination de ... ."

Vous contresignez le document avec la mention "pour accord" et une attestation sur l'honneur de veiller "en bon père de famille" sur la demoiselle.

Disons juste que cela vous enlève un brin de liberté et de poésie à un voyage en amoureux :)

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés